

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BAGUER-MORVAN
DU 20 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, le vingt septembre deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures quarante-cinq, sous la présidence de Monsieur BOURDAIS Olivier, Président.

Etaient présents : M. BOURDAIS Olivier, Président, Mmes COMMEREUC Sylvie, COSNARD Céline, DESNOS Marie-Françoise, HELLO Vanessa, LEVEQUE Dominique, PEUVREL Sophie, M. REMOND Louis, Mme WERSCHUREN Sylvie.

Absente excusée : Mmes JACQUET Marie-Christelle, MOTTE Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme DESNOS Marie-Françoise

Date de convocation : 13 septembre 2022

Suite au courrier reçu du Département le jeudi 15 septembre 2022, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration l'autorisation d'examiner un point additionnel à l'ordre du jour :

- Affectation des résultats 2021 du SAAD.

Le Conseil d'Administration autorise M. le Président à soumettre ce point à l'ordre du jour.

N° 2022-09-17 : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU SAAD

L'analyse du compte administratif 2021 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile fait ressortir un résultat comptable excédentaire de **8 161,97 €**.

Celui se répartit comme suit :

Activité APA : résultat comptable excédentaire de 8 161,97 €.

Le total des charges étant inférieur aux produits, il en ressort un solde excédentaire de 8 161,97 €.

Ce résultat cumulé à affecter pour 2021 tient compte des Crédits Non Reconductibles versés en 2021 à hauteur de 12 600 €.

Ce résultat excédentaire est affecté à la réserve de compensation des déficits d'exploitation qui s'établit à 143 447,09 € au 31/12/2022.

Monsieur le Président du CCAS demande au Conseil d'Administration d'affecter le résultat excédentaire de 8 161,97 € sur le compte 106860-réserve de compensation des déficits d'exploitation.

A l'unanimité, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat excédentaire de 8 161,97 € sur la réserve de compensation des déficits d'exploitation au C/106860.

N° 2022-09-18 : DEPART EN RETRAITE DES AGENTS DU CCAS-SAAD

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que Mme Joceline LEMENANT fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre prochain. Afin de remercier les agents titulaires ayant œuvrés pour le CCAS-SAAD, il propose qu'un cadeau leur soit offert lorsqu'ils partent à la retraite.

Considérant le principe appliqué aux agents communaux, Monsieur le Président propose de fixer le prix du cadeau offert à 30 € par année passée au service de la collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE le principe d'offrir un cadeau aux agents titulaires partant à la retraite ;
- FIXE le montant de ce cadeau à 30 € par année passée au service de la collectivité.

N° 2022-09-19 : EMPLOI DE COORDINATEUR DU CCAS-SAAD – MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE

Monsieur le Président fait part au Conseil d'Administration du départ de Mme Laurène MENUET, coordinatrice du CCAS-SAAD et de la procédure de recrutement qui s'est déroulée depuis août. Sur les six candidatures reçues, trois ont été conviées à un entretien et deux ont retenu l'intérêt des membres présents.

Afin de faciliter le futur recrutement, Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de coordinateur du CCAS-SAAD permanent à temps non complet (26 h 15/35) afin de favoriser la mutation d'un agent titulaire mais aussi de permettre une permanence chaque jour de la semaine au bureau pour répondre aux modifications quotidiennes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- DECIDE de porter, à compter du 1^{er} décembre 2022, de 26 h 15 à 28 h 00 le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi de coordinateur du CCAS-SAAD,
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

N° 2022-09-20 : REPAS DES PERSONNES AGEES

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration sa décision d'organiser un repas à destination des personnes de 75 ans et plus.

Après avoir contacter les traiteurs, la date du 20 novembre 2022 est arrêtée et les menus proposés sont soumis au Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- RETIENT le menu à 28 € TTC ;
- CHARGE Monsieur le Président d'inviter les personnes âgées d'au moins 75 ans au premier janvier de l'année.

N° 2022-09-21 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET SAAD

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'il convient d'effectuer des modifications comptables sur le budget du SAAD afin d'intégrer le coût induit pour le paiement de la prime Ségur.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6336 : Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-641188 : Autres indemnités	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : Rémunération principale	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64513 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64514 : Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64515 : Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6473 : Allocations de chômage	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	6 000,00 €	36 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73412 : Usager (hors EHPAD) - Pers. âgées - SAAD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-7488 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 300,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 000,00 €	36 300,00 €	0,00 €	30 300,00 €
Total Général		30 300,00 €		30 300,00 €

Après délibération à l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte la décision modificative n° 1 du budget SAAD.

QUESTIONS DIVERSES

Bons alimentaires

Mme COMMEREUC, Vice-Présidente, informe les membres du CCAS que deux bons alimentaires ont été attribués en juillet et août.

Village d'Or

Mme COMMEREUC fait part au Conseil d'Administration des activités réalisées cet été (plancha, balade à l'étang de Sains, repas au MacDonald, sortie au marché de Combourg, ...) et de celles programmées (sortie à la médiathèque de Pleine Fougères avec la Villa Triskel, visite du village de la Route du Rhum, ...)

Immeuble du CCAS

M. le Président précise au Conseil d'administration que l'appartement du 2^{ème} étage est loué par l'association Camadol.

Concernant l'appartement du rez-de-chaussée, un sinistre a été constaté. Il est en cours de signalement aux assurances.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45.

La secrétaire de séance
Marie-Françoise DESNOS



Le Président du CCAS
Olivier BOURDAIS

